



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_16-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François LOGE

Date de convocation : 21/01/2026

Membres en exercice : 134

Présents : 89

Votants : 89

Pour : 89

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2026-02-10-16

Objet : Mise à jour du tableau des emplois – Suppression de postes

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Président explique que le service administratif du Syndicat de la Diège a procédé à une mise à jour du tableau des emplois (la dernière mise à jour avait été effectuée l'année dernière). Il propose de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} mai 2026 :

Grade supprimé	Délibération portant création du poste supprimé		Motif de la suppression
	Date	Numéro	
Agent de maîtrise principal	21/10/2022	2022-10-21-09	01/04//2025 : Disponibilité pour convenances personnelles - Réorganisation interne
Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	08/11/2024	2024-11-08-13	19/05/2025 : Recrutement annulé
Technicien	25/02/2017	2017-C-25-02-08	01/06/2025 : Avancement au grade de technicien principal de 2ème classe (délibération n° 2025-03-25-13)
Adjoint technique	03/03/2018	2018-C-03-03-08	01/06/2025 : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (délibération n° 2025-03-25-13)
Ingénieur Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe	25/03/2025	2025-03-25-15	01/01/2026 : Création de poste "multi-grades" - Recrutement au grade de Technicien
Adjoint administratif	03/03/2018	2018-C-03-03-07	01/05/2026 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Comité syndical 10/02/26)
Adjoint administratif	14/03/2023	2023-03-14-16	01/05/2026 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Comité syndical 10/02/26)
Agent de maîtrise	02/07/2021	2021-B-02-07-03	01/05/2026 : Avancement au grade d'agent de maîtrise principal (Comité syndical 10/02/26)
Agent de maîtrise	02/07/2021	2021-B-02-07-03	01/05/2026 : Avancement au grade d'agent de maîtrise principal (Comité syndical 10/02/26)
Adjoint technique principal de 2ème classe	25/03/2025	2025-03-25-13	01/05/2026 : Avancement au grade d'agent de maîtrise (Comité syndical 10/02/26)

Adjoint administratif	19/03/2024	2024-03-19-17	01/05/2026	ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_16-DE
travail (Comité syndical 10/02/26)				

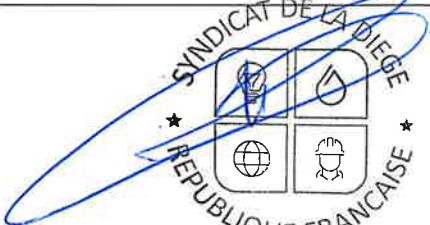
Le tableau des emplois sera donc le suivant à compter du 1^{er} mai 2026 :

GRADE	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES (créés par l'assemblée délibérante)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP	
		Emploi à temps complet	Emploi à temps non complet en ETP	AGENT TITULAIRE	AGENT NON TITULAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	0	3	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	0,8	1,8	1
Adjoint administratif	C	1	0,46	1,46	0
SOUS TOTAL		7	1,26	7,26	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	0
Technicien	B	4	0	2	2
Agent de maîtrise principal	C	7	0	7	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise (accroiss. temp. d'act.)	C	1 EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique	C	2	0,26	2,26	0
SOUS TOTAL		21	0,26	19,26	2
TOTAL		28	1,52	26,52	3
		Emplois créés : (hors emplois non permanent)	29,52	dont pourvus : (hors emplois non permanent)	29,52

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. APPROUVENT la proposition de Monsieur le Président ;
2. AUTORISENT de Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces suppressions de postes.

Fait et délibéré à USSEL, Le 10/02/2026 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
---	--